



Avis au Public

EAU/AUT/21/0584/M22.1

Conformément à l'article 24 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par décision de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Administration de la gestion de l'eau du 29 avril 2022, que le public peut prendre inspection du résumé de la demande d'autorisation EAU/AUT/21/0584/M22.1 de

Société de l'aéroport de Luxembourg S.A.

concernant la modification de l'autorisation EAU/AUT/21/0584 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation du nouveau hangar de maintenance pour avions LUXAIR

à Findel

dans un délais de 15 jours à compter de la notification.

Sandweiler, le 13 mai 2022

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,